

Sensibilisation des donneurs d'ordre aux risques ATEX

Ref. **ATEX NO 02-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Permettre à l'employeur de former son personnel intervenant en zones ATEX aux sens de l'arrêté du 8 juillet 2003



Pré-requis :

Maîtrise orale et écrite de la langue française



Personnes concernées :

Chef d'équipe, manager, service sécurité confrontés au risque ATEX
Toute personne appelée à être formée par son employeur au sens de l'arrêté du 08 juillet 2003



Objectifs :

- Comprendre les mécanismes d'une explosion de gaz, de vapeur ou de poussières, ses causes, ses conséquences.
- Connaître le contenu du DRPE et l'organisation nécessaire pour sa tenue à jour.
- Connaître les mesures techniques (opérationnelles) et organisationnelles de prévention et de protection contre le risque d'explosion
- Connaître les exigences réglementaires et vérifications associées.
- Connaître les méthodes de définition des zones à risque d'explosion.
- Maîtriser le marquage spécifiques des matériels ATEX, fonction des zones ATEX et des substances qui génère les risques ATEX.



Programme :

Partie 1 : Contexte général

- Vocabulaire
- Identification du risque ATEX

Partie 2 : La réglementation

- Directive 99/92/CE - Exploitant
- Directive 2014/34/UE - Fabricant
- Contenu du DRPE
- Organisation interne (mise à jour du DRPE).

- Vérifications réglementaires

Partie 3 : Phénoménologie de l'explosion

- Notion de LIE et LSE
- Point éclair et TAI
- Identification des zones ATEX Gaz/vapeur/Poussières
- Les leviers permettant la maîtrise du risque d'explosion (facteur Humain, vérifications réglementaires, Organisation).

Partie 4 : Définition des zones à risque d'explosion

- Méthodologie
- Introduction aux normes de définition des zones ATEX (EN 60079-10-1 et -2).

Partie 5 : Réduire le risque d'explosion

- Marquage des matériels
- Choix de l'outillage
- Choix des EPI - Se protéger de l'électricité statique
- Rappel des interdictions et autorisations



Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Quizz à l'issue de la formation et délivrance d'une attestation de formation



Le + :

Vous bénéficiez de l'expérience capitalisée des consultants en ATEX du Bureau Veritas.